

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/02/2013

Réception par le Prefet : 18/02/2013

Publication : 22/02/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-2-6-2

Séance du vendredi 15 février 2013

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2012 CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT C213

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-6-5 du Conseil Général du 5 décembre 2012, relative au Budget Primitif 2013 - Eau (C01),
- VU la délibération n° CP-2012-7-6-9 de la Commission Permanente du 6 juillet 2012 approuvant le contrat pluriannuel d'assainissement 2012-2013 de la Communauté de Communes de la Largue,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, en dates des 30 mai et 25 septembre 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire au programme d'Assainissement 2012 les opérations figurant en annexe 1, pour un montant cumulé de subventions de 572 865 €,
- accorde les subventions aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1.

Les subventions seront imputées au programme C213 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

Service Eau Epuration Equipements Ruraux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 FÉVRIER 2013

**Assainissement
PROGRAMME 2012**

Annexe 1

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04694	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Transfert général vers la STEP+DOpf3 à Pfetterhouse	90 400,00	21%	18 984,00
AST04691	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Rue de Rosers à Pfetterhouse	85 300,00	21%	17 913,00
AST04700	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Transfert rue de la Largue Mattenweg + DOslb3 à Seppois-le-Bas	244 000,00	24%	58 560,00
AST04698	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Rue de la Gare à Seppois-le-Bas	43 600,00	17%	7 412,00
AST04697	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Transfert et ECP rue du GMA à Seppois-le-Bas	464 000,00	24%	111 360,00
AST04690	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Rue de la Chapelle et du Réservoir à Pfetterhouse	180 000,00	21%	37 800,00
AST04696	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE ECP rues du RCIM et du GMA à Seppois-le-Bas	182 700,00	17%	31 059,00
AST04693	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Transferts rues Laiterie, secteur salle polyvalente, Bodenmattenweg et DOpf2-4-5 à Pfetterhouse	143 900,00	21%	30 219,00
AST04692	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE ECP rues de la Tuilerie, Suisse et Libération et DOpf1 à Pfetterhouse	204 700,00	21%	42 987,00
AST04699	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Transfert le long Largue à Seppois-le-Bas	264 000,00	17%	44 880,00
AST04695	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE Collecte rue de Dannemarie à Seppois-le-Bas	82 500,00	17%	14 025,00
AST04640	STERNENBERG Zone de surverse du DO branche B	25 800,00	30%	7 740,00
AST04701	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BALSCHWILLER, BUETHWILLER ET HAGENBACH Branchements particuliers sur le collecteur de transfert à Balschwiller (2011)	136 800,00	29%	39 672,00

AST04622	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BALSCHWILLER, BUETHWILLER ET HAGENBACH Rues de l'Orme et du 27 Novembre, de Mulhouse, Rue dite Enggasse (BA8) Rues Abbé Ludwig/Mulhouse, BA6 et Rue de Bernwiller (BA11) à Balschwiller	296 600,00	29%	86 014,00
AST04683	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BETTLACH - FISLIS - LINS DORF ET OLTINGUE Rues des Chasseurs alpins, de l'Eglise (collecte et déconnexion) et Langmatten à Oltingue	202 000,00	12%	24 240,00
			Total	572 865,00